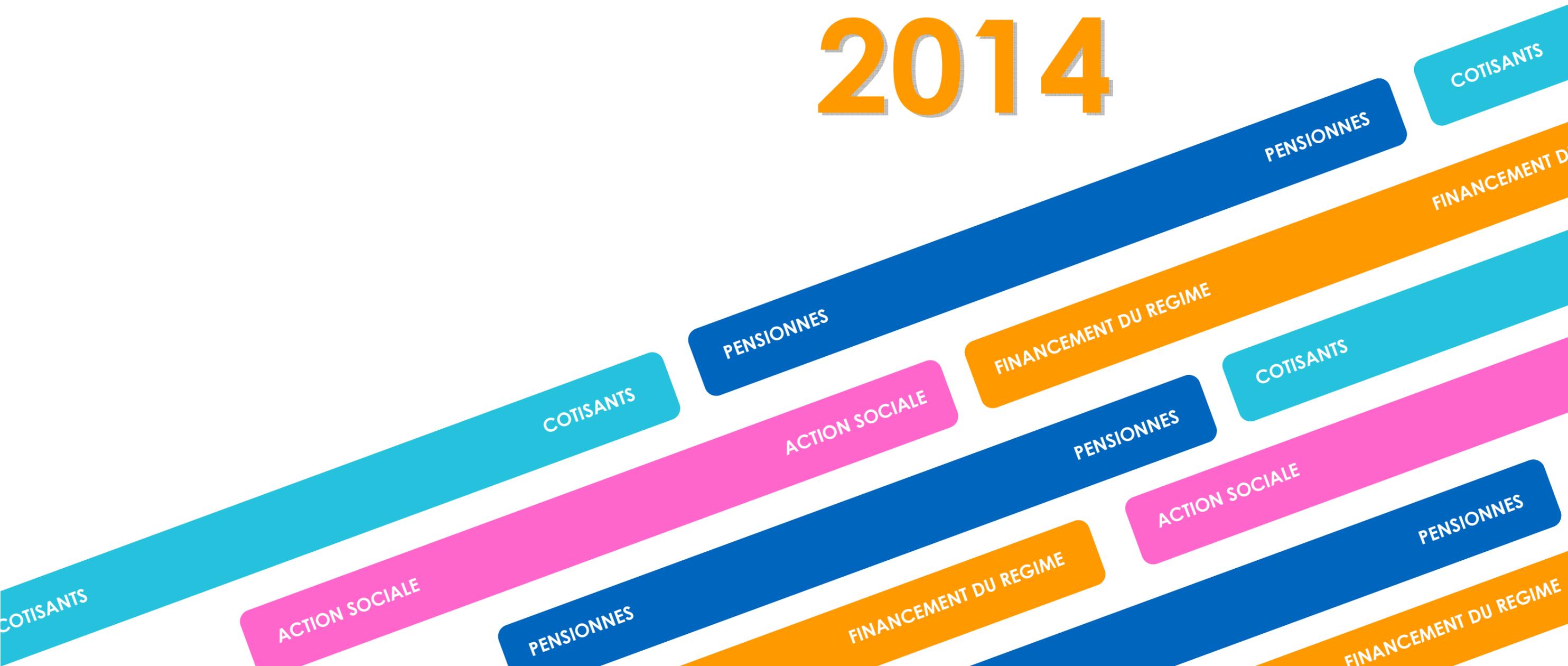




Caisse de retraites des personnels  
de l'Opéra national de Paris

# Rapport statistique et évolution du régime

# 2014



## SOMMAIRE

### I - LA GESTION FINANCIERE

- > Année 2013
- > Evolutions financières de 2004 à 2013
- > Impact de l'évolution démographique de 2005 à 2013

### II - LES COTISANTS

- > Les nouveaux affiliés 2013
- > Etat de la population des cotisants en 2013
- > Evolution de la population des cotisants de 2004 à 2013
- > Droit à l'information en 2013

### III - LES PENSIONNES

- > Les nouvelles liquidations 2013
  - Pensions d'ancienneté
  - Pensions de retraite anticipée au titre de l'incapacité
  - Pensions de réversion
- > Etat de la population des pensionnés en 2013
  - Pensionnés au titre de l'ancienneté
  - Pensionnés au titre de l'incapacité
  - Généralités sur les pensionnés
- > Evolution des pensions depuis 2004

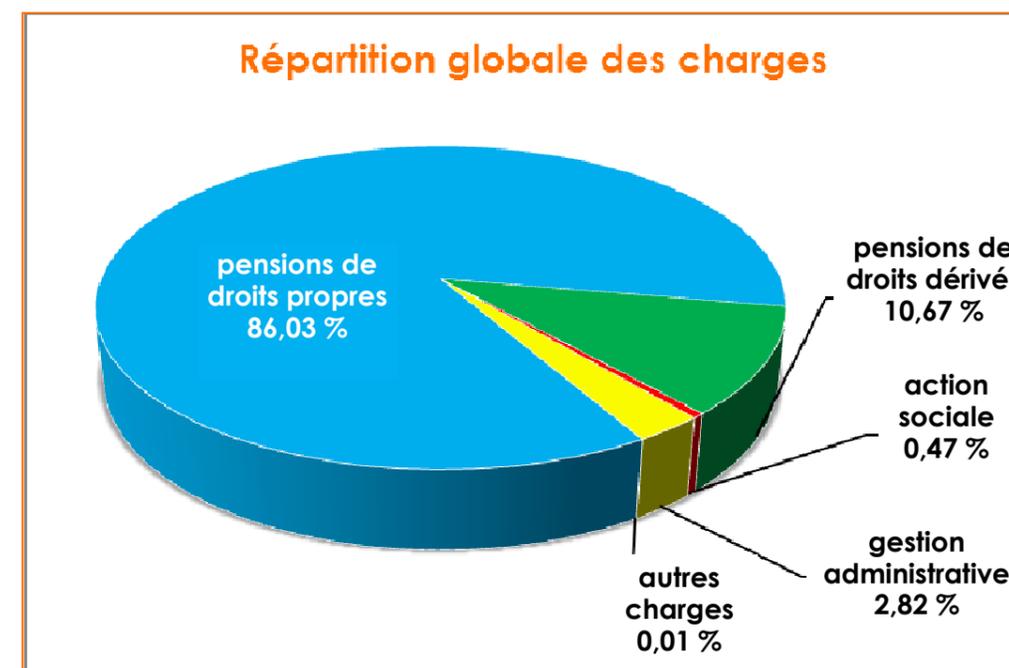
### IV - L'ACTION SOCIALE

- > Bilan de l'exercice 2013
- > Evolution des dépenses d'action sociale depuis 2010

Répartition géographique des pensionnés

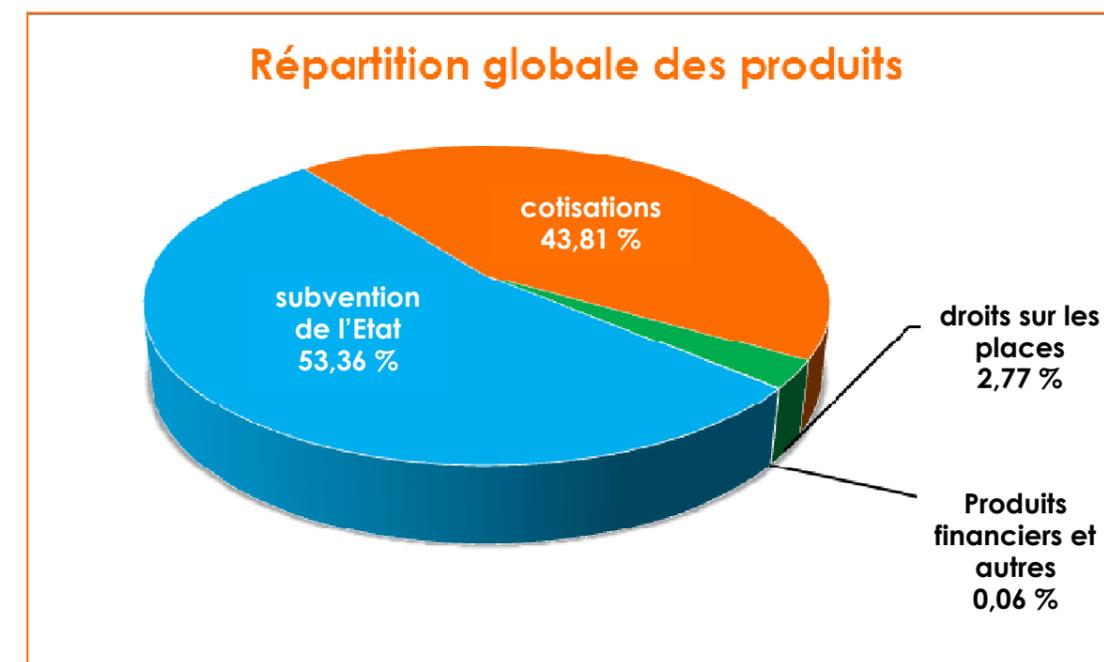
1  
1  
2  
4  
5  
5  
6  
8  
9  
10  
10  
14  
18  
20  
20  
23  
24

## Année 2013 - GESTION FINANCIERE

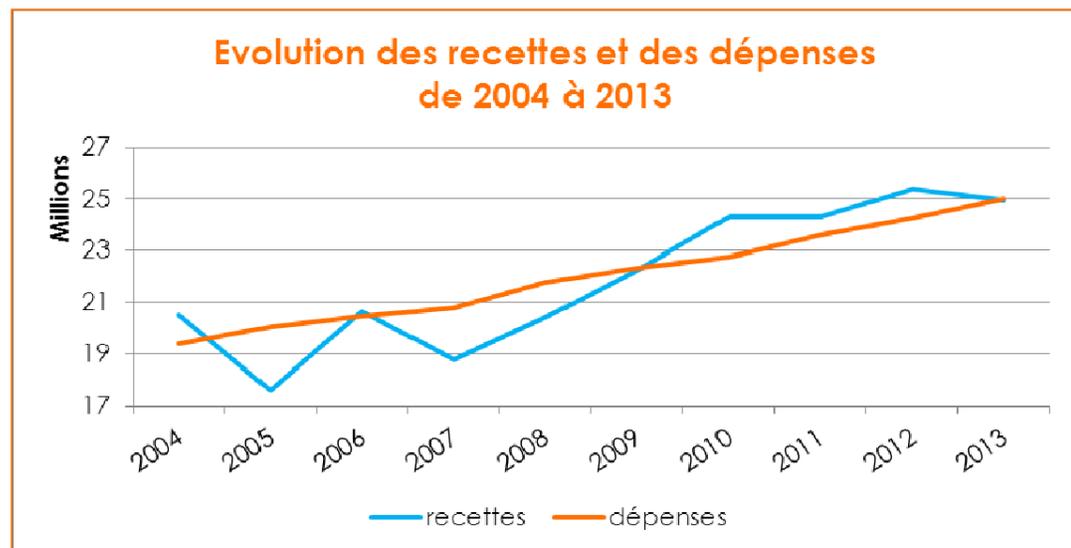


Malgré un rapport démographique encore très légèrement positif, l'impossibilité pour le régime de s'autofinancer apparaît clairement.

Les 11 millions de recette de cotisations ne couvrent même pas la moitié des 24 millions d'euros de coût des pensions (droits propres et droits dérivés).



## GESTION FINANCIERE - Evolution financière de 2004 à 2013

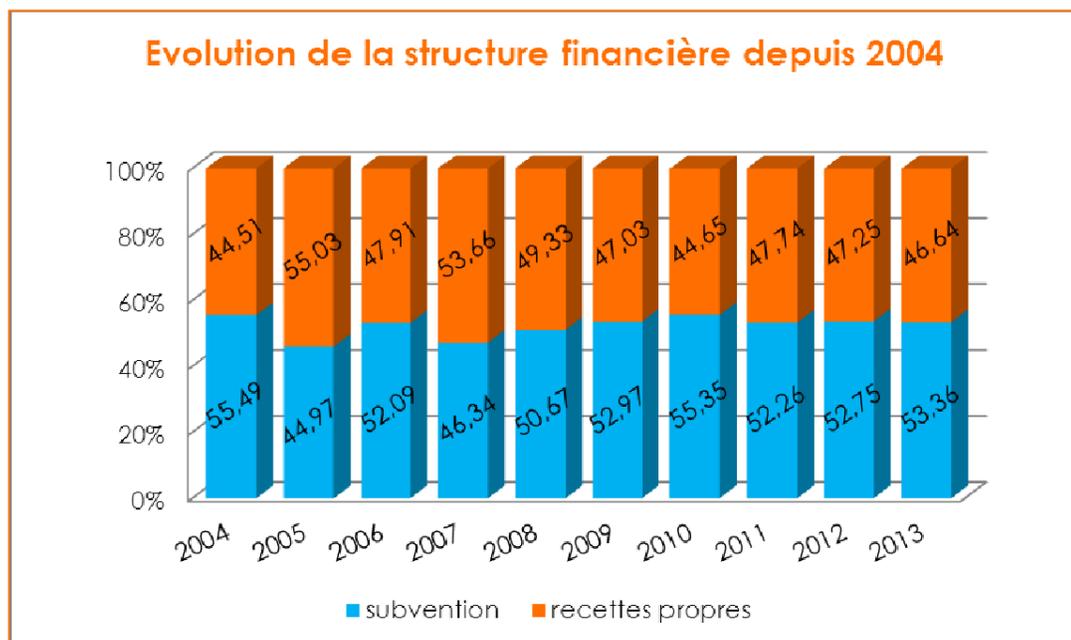


Si l'évolution des dépenses du régime est en constante augmentation, celle des recettes présente des variations importantes liées directement au montant de la

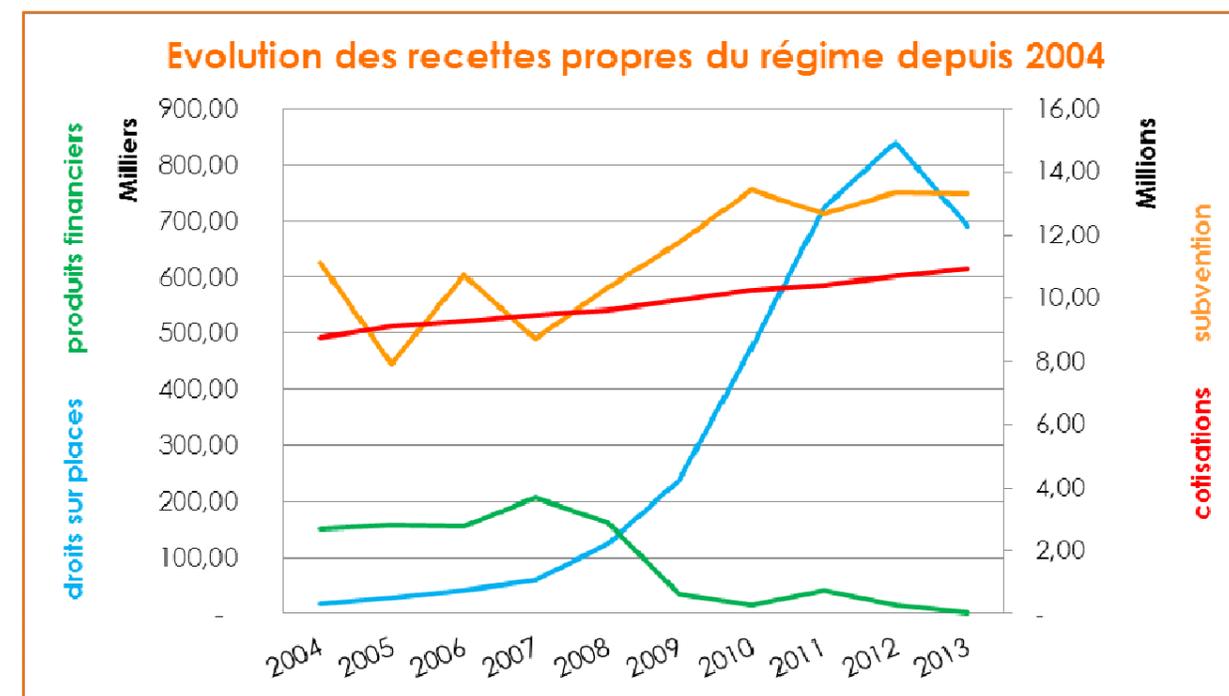
subvention versée chaque année par l'Etat.

Prévue pour équilibrer recettes et dépenses, son montant a été diminué de façon sensible pour compenser un fonds de roulement devenu trop important, ce qui a été le cas en 2005 (- 3 millions d'euros) et en 2007 (- 2 millions d'euros).

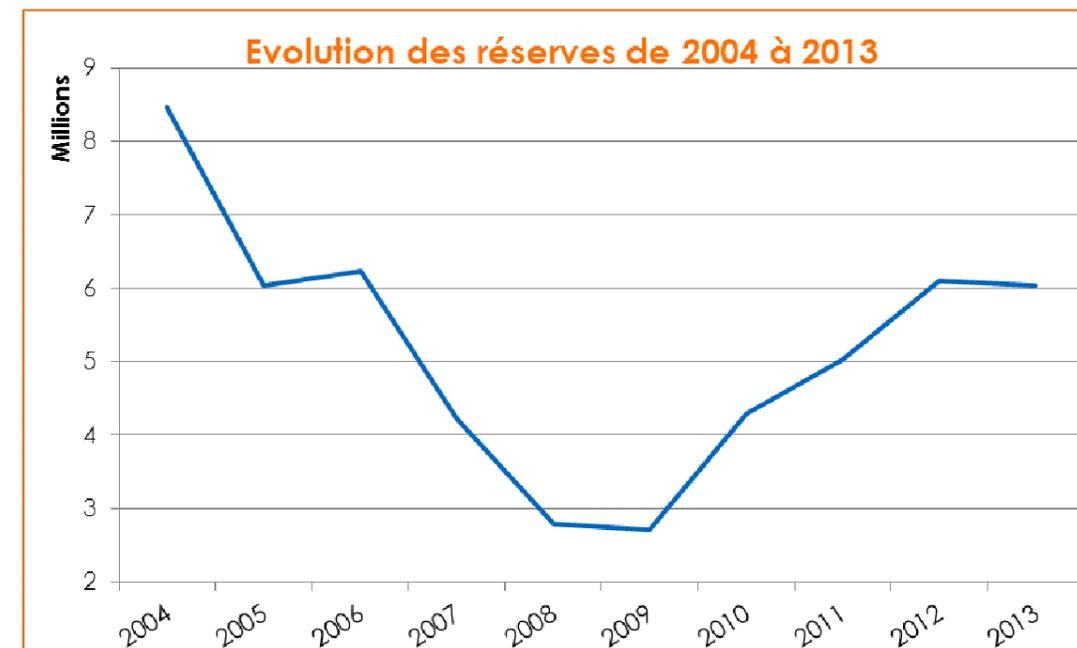
Depuis 2010, les autorités de tutelle ont été informées régulièrement de l'état de la trésorerie, ce qui a permis une meilleure régulation du montant des versements de la subvention.



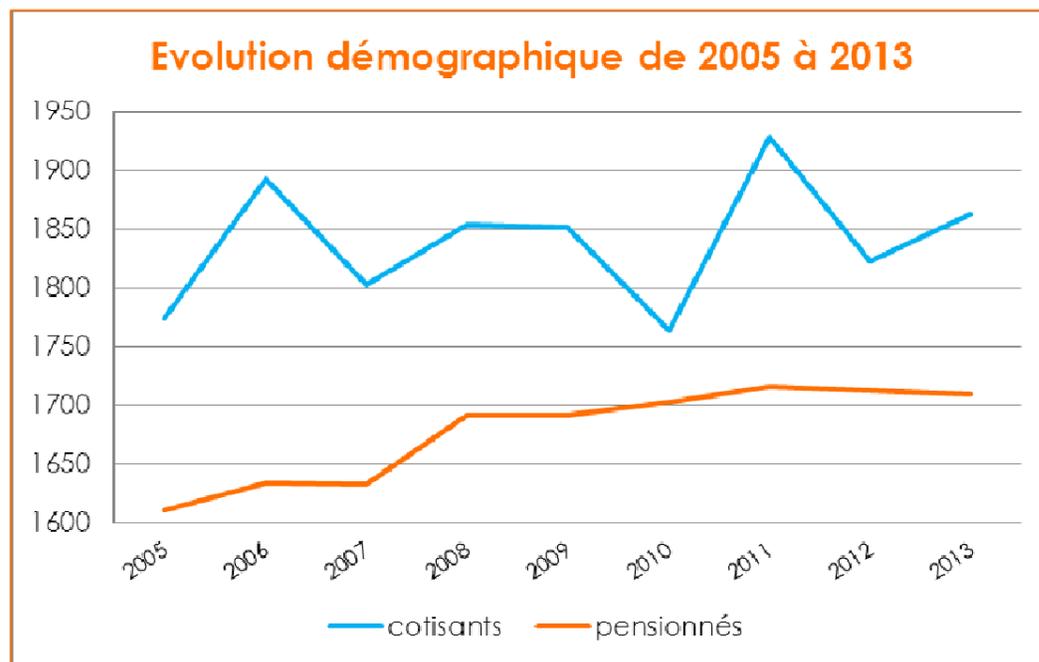
Depuis 10 ans, bon an mal an, recettes propres et subvention de l'Etat restent dans les mêmes proportions en dépit des évolutions budgétaires et des différentes réformes ayant, à ce jour, impactées le régime.



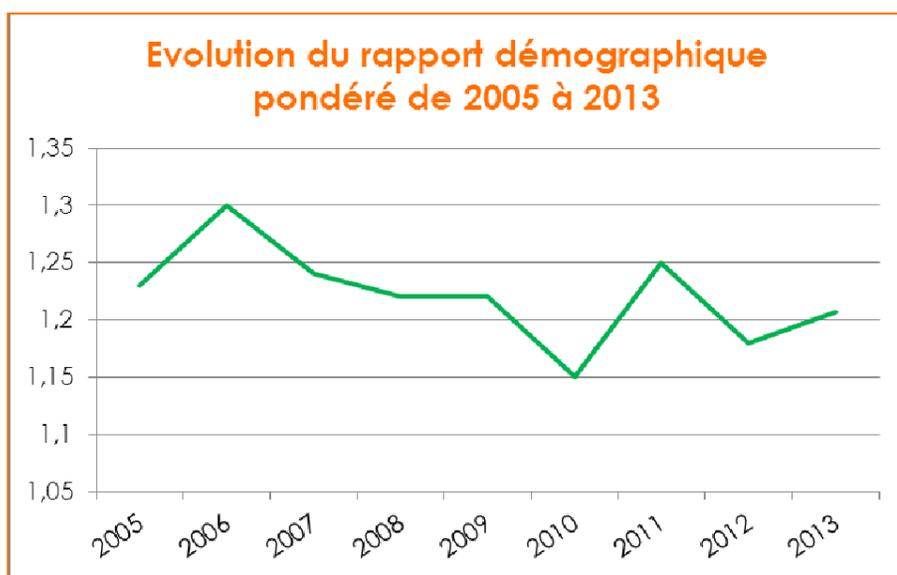
Après les années d'envolée des recettes issues des droits sur places, dues à la réforme de ce prélèvement, on commence à constater une légère baisse. Il serait préjudiciable pour les recettes propres du régime de voir s'accroître ou même perdurer cette baisse, car cela induirait une augmentation de la subvention d'Etat.



## GESTION FINANCIERE - Impact de l'évolution démographique de 2005 à 2013



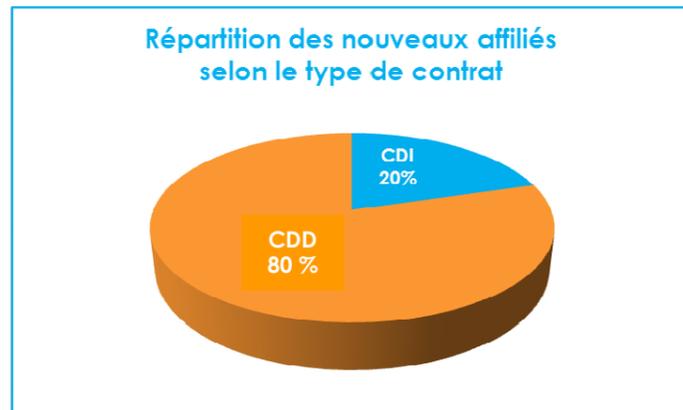
Si le rapport cotisants / retraités est encore à ce jour positif, les effectifs de ces deux catégories sont trop proches pour que les cotisations acquittées par les uns couvrent les pensions servies aux autres, d'où l'indispensable subvention de l'Etat qui permet de garantir le versement des prestations, sachant qu'aux pensions s'ajoutent les prestations d'action sociale.



Le rapport démographique pondéré est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé pondéré par le taux de réversion, soit 50 %.

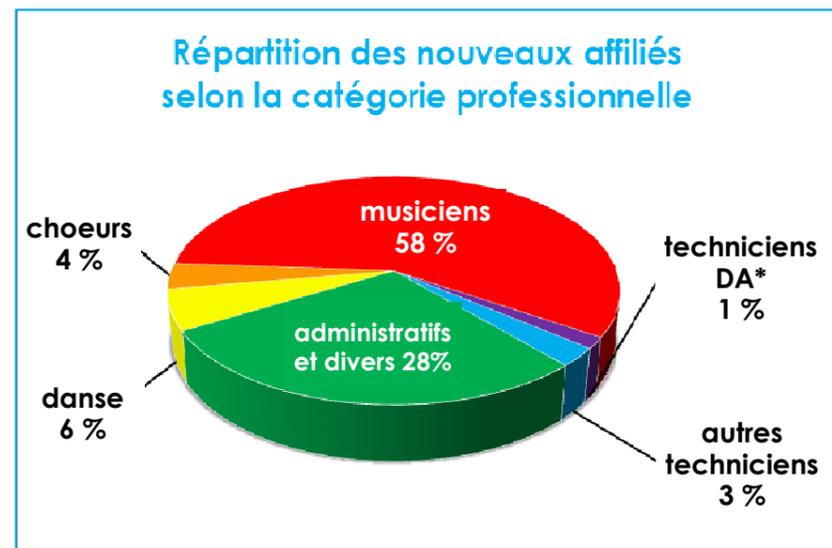
## Les nouveaux affiliés 2013 - LES COTISANTS

En 2013, il a été procédé à 155 affiliations auxquelles doivent s'ajouter 36 affiliations réalisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 au titre de l'année 2013, soit un total de 191 affiliations réparties presque à parts égales entre hommes (100) et femmes (91).



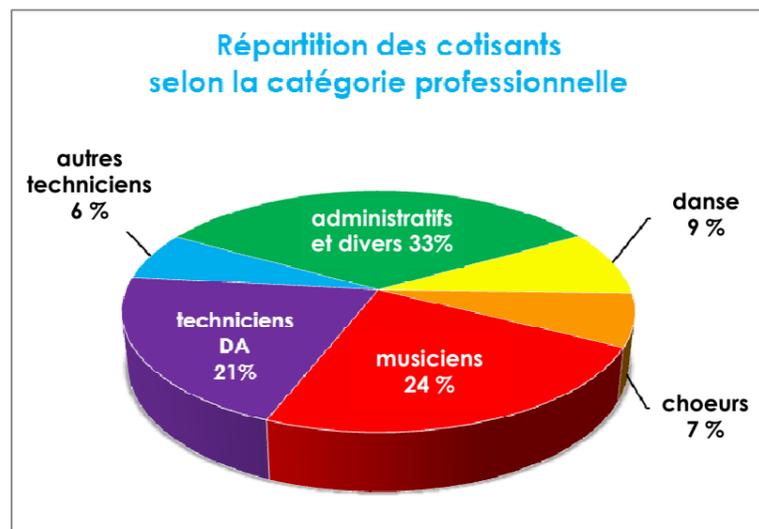
81,67% des affiliations concernent des artistes. Ceci explique le nombre important d'engagements en CDD (78,57%) puisqu'en application des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article 2 du décret n° 68- 382 du 5 avril 1968 modifié les personnels artistiques peuvent être « engagés temporairement ».

Parmi ces catégories artistiques, les musiciens arrivent loin en tête avec 111 affiliations. Le recours à des musiciens engagés sur des contrats à durée déterminée s'explique par la répartition des spectacles sur deux théâtres. Si, la présence permanente d'un orchestre dans chacun des deux théâtres paraît exagérée, celle d'un seul orchestre est en revanche insuffisante d'où ce recours à des CDD.



\* Techniciens avec départ anticipé - Article 6 du statut du 5 avril 1968 modifié : personnels dont l'emploi comporte des fatigues exceptionnelles ou ayant accompli 17 ans de services effectifs dans ces emplois.

# LES COTISANTS - Etat de la population des cotisants en 2013

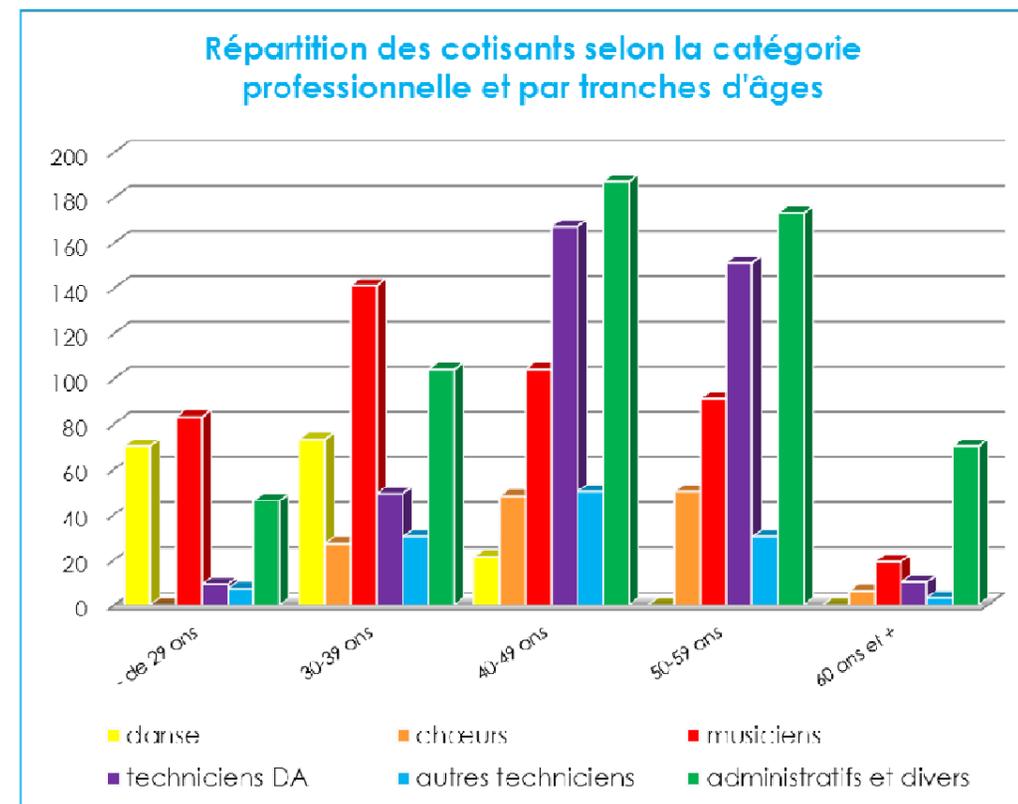
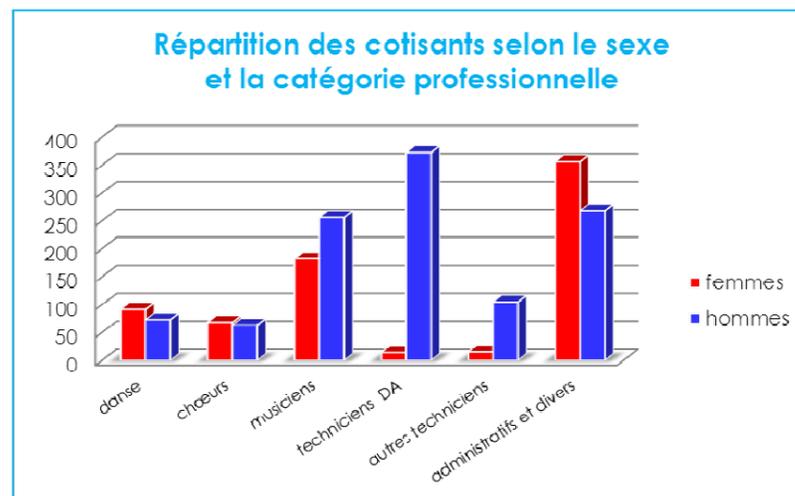


Si les affiliations effectuées en 2013 font ressortir une écrasante majorité de personnes recrutées en CDD, le stock de cotisants révèle une situation totalement inverse. Ce qui pourrait apparaître comme une contradiction s'explique par la stabilité des CDI opposée la grande mobilité des personnes en CDD.



Dans la majorité des cas, la durée d'un CDD n'est que de quelques jours, au mieux quelques semaines. Les artistes concernés par ce type de contrat ne sont souvent engagés que pour la durée d'un spectacle.

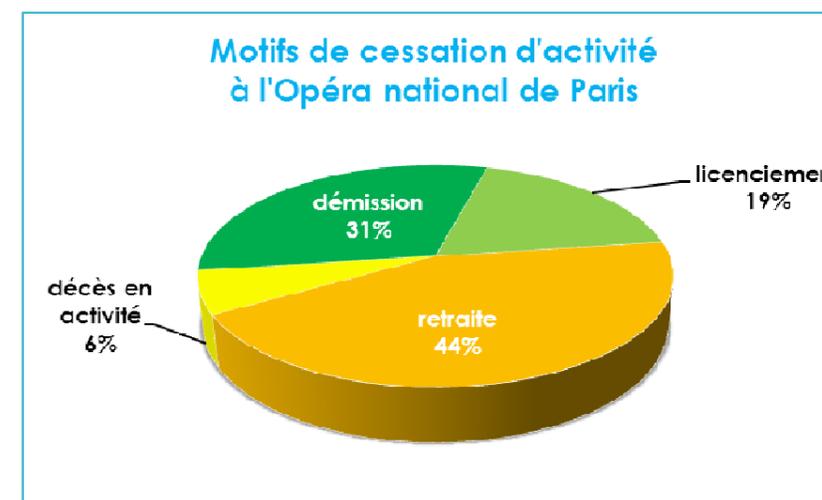
61,03% des 1 863 cotisants soit 1 137 assurés sont des hommes que l'on trouve majoritairement dans les emplois de techniciens (477 H / 29 F) et de musiciens (256 H / 182 F). A contrario, les femmes sont légèrement majoritaires dans les emplois administratifs et divers où elles représentent 57,05% des 624 cotisants de cette catégorie (356 F / 268 H).



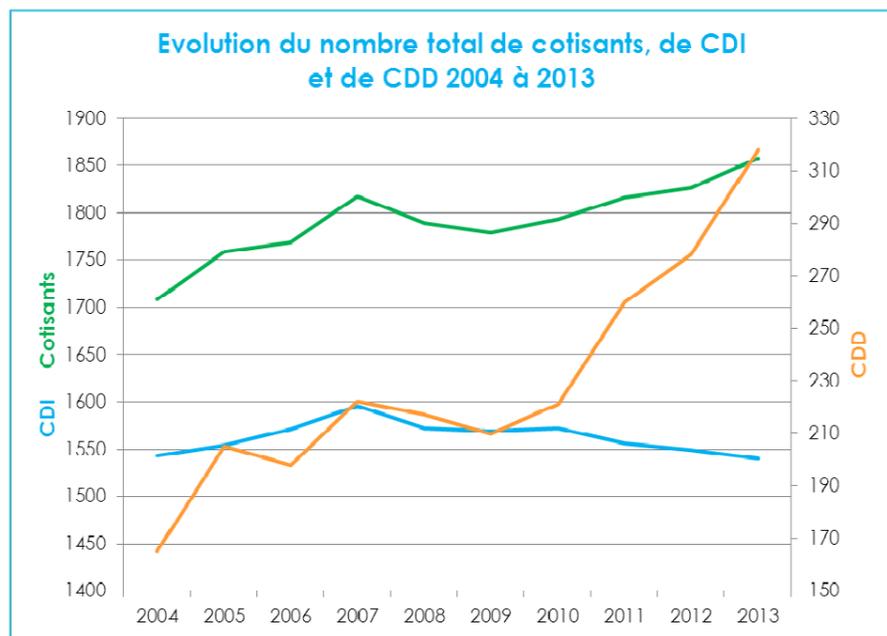
Si l'on examine les cotisants par tranches d'âges, ce sont les « 40-49 ans » qui dominent. Ils représentent, en effet, 31,56% des salariés, suivis de très près par les « 50-59 ans » avec 26,84% de cotisants.

A elles deux, ces tranches d'âges représentent 58,40% des salariés de l'Opéra et donc des cotisants du régime de retraite.

Les effets des deux principales mesures « retraite » (report de l'âge de départ et allongement de la durée d'assurance) n'ayant encore que très peu d'effet, la tranche des « 60 ans et plus » ne représente que 5,9% des cotisants. Il est vraisemblable qu'au fil du temps ce pourcentage augmente sensiblement.



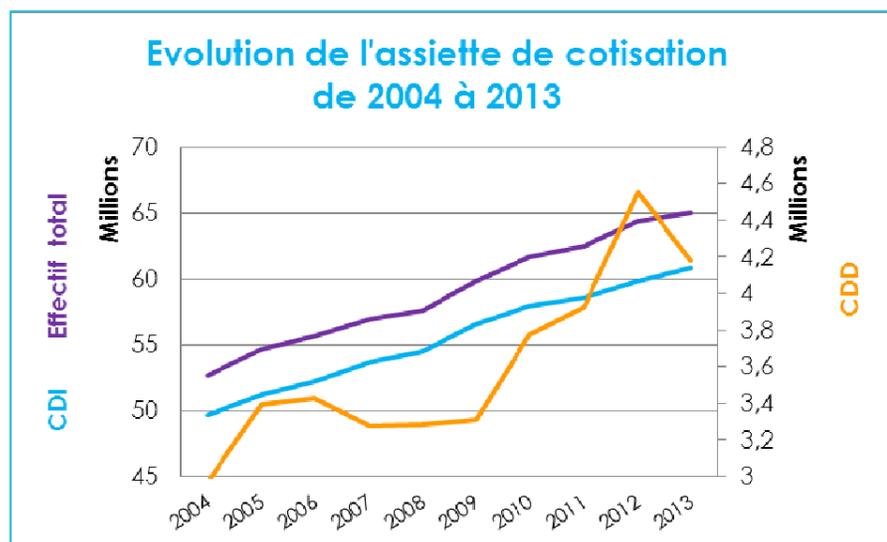
## LES COTISANTS - Evolution de la population des cotisants de 2004 à 2013



En 10 ans, le nombre annuel moyen de cotisants, tous types de contrats confondus, a fluctué mais les effectifs 2013 ne sont que de 8,78% supérieurs (150 personnes) à ceux de 2004.

En revanche, le détail par type de contrat montre une augmentation de 92,73% des CDD (153 personnes) et une quasi stabilité des CDI qui affichent un écart de -0,19% (3 personnes) entre 2004 et 2013.

Ces chiffres intègrent quelques cotisants de l'Opéra-Comique en CDI qui ont conservé leur affiliation au régime spécial mais dont le nombre est en voie d'extinction puisque de 15 en 2004, ils ne sont plus que 5 en 2013.



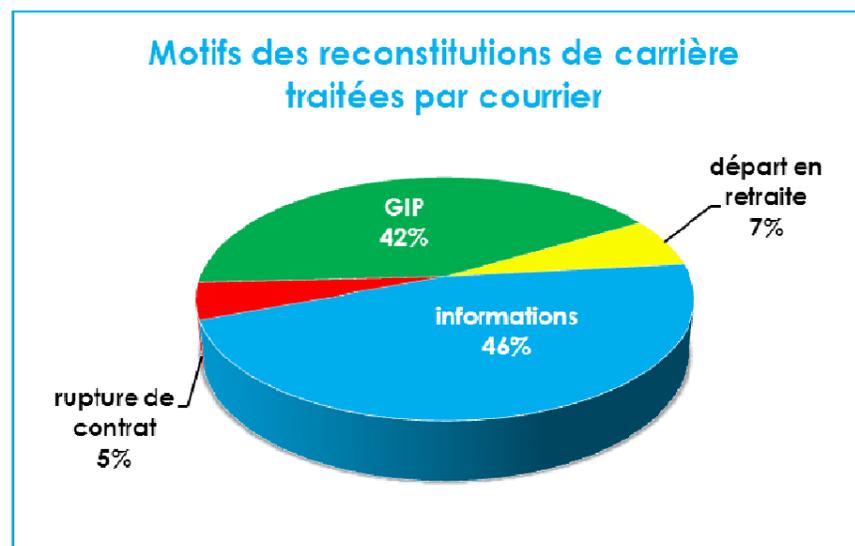
L'assiette de cotisation, distincte de la masse salariale de l'Opéra puisque les salariés cotisent dans la limite d'un plafond correspondant au groupe hors échelle G des personnels civils et militaires de l'Etat, a, sur 10 ans, progressé de 23,50%, tous types de contrats confondus, passant de 52 644 598 € en 2004 à 65 021 136 € en 2013.

L'évolution des cotisants par type de contrat trouve sa traduction dans l'évolution de l'assiette de cotisation qui progresse de 40,69% (+ 1 209 169 €) pour les CDD et seulement de 22,48% (+11 167 369€) pour les CDI.

## Droit à l'information en 2013 - LES COTISANTS

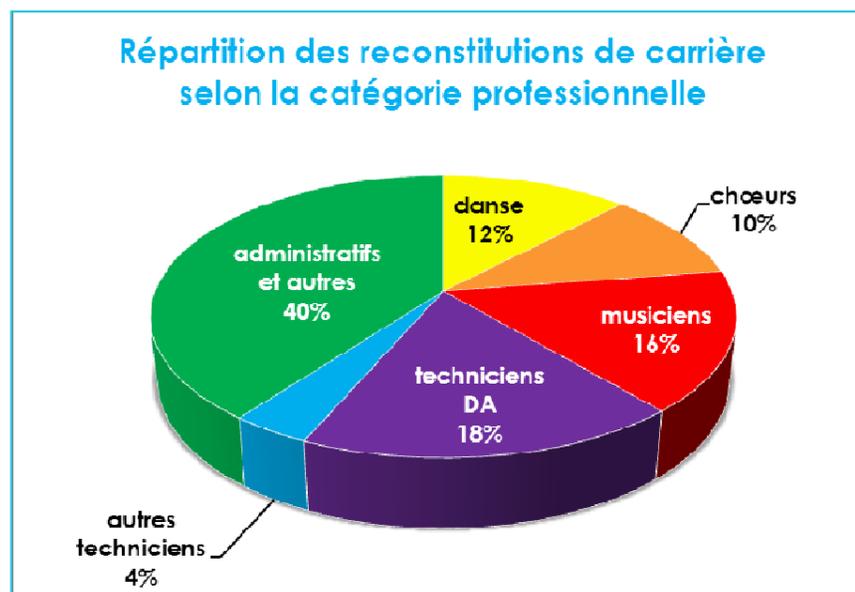
L'information des salariés de l'Opéra sur leurs droits à retraite est assurée :

- > via les informations transmises informatiquement par la caisse de retraites au GIP info-retraite dans le cadre de ses obligations fixées par les pouvoirs publics : 900,
- > au cours d'entretiens individuels dans les locaux de la Caisse de retraites : 110,
- > par courrier.



Les dossiers traités par courrier concernent :

- > un projet de départ en retraite : 7,
- > une demande d'information pour faire le point et envisager différentes hypothèses de poursuite de carrière : 49.
- > la phase transitoire du GIP info-retraite: 45.
- > la rupture du contrat de travail.



Sur les 106 dossiers traités par courrier, semblent plus concernés par leur retraite les personnels administratifs et autres catégories qui, avec 39 personnes, représentent 36,79% des demandes.

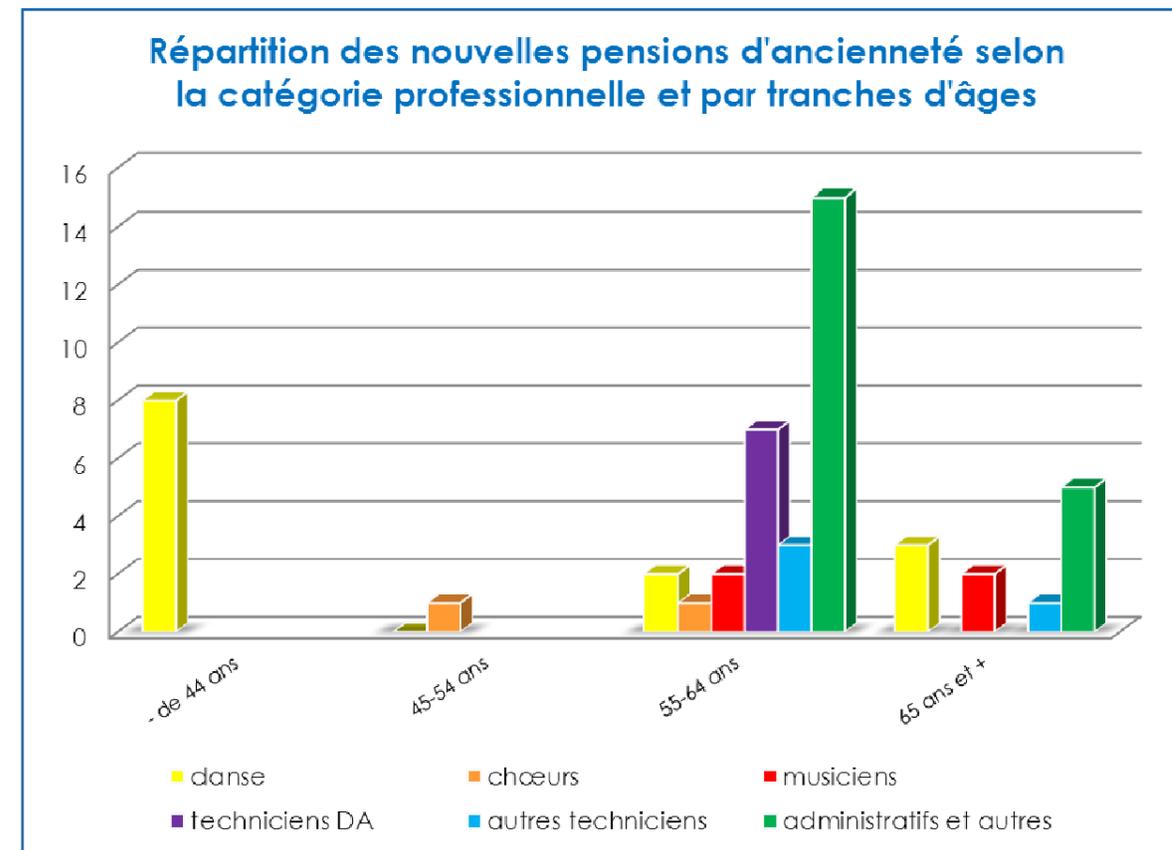
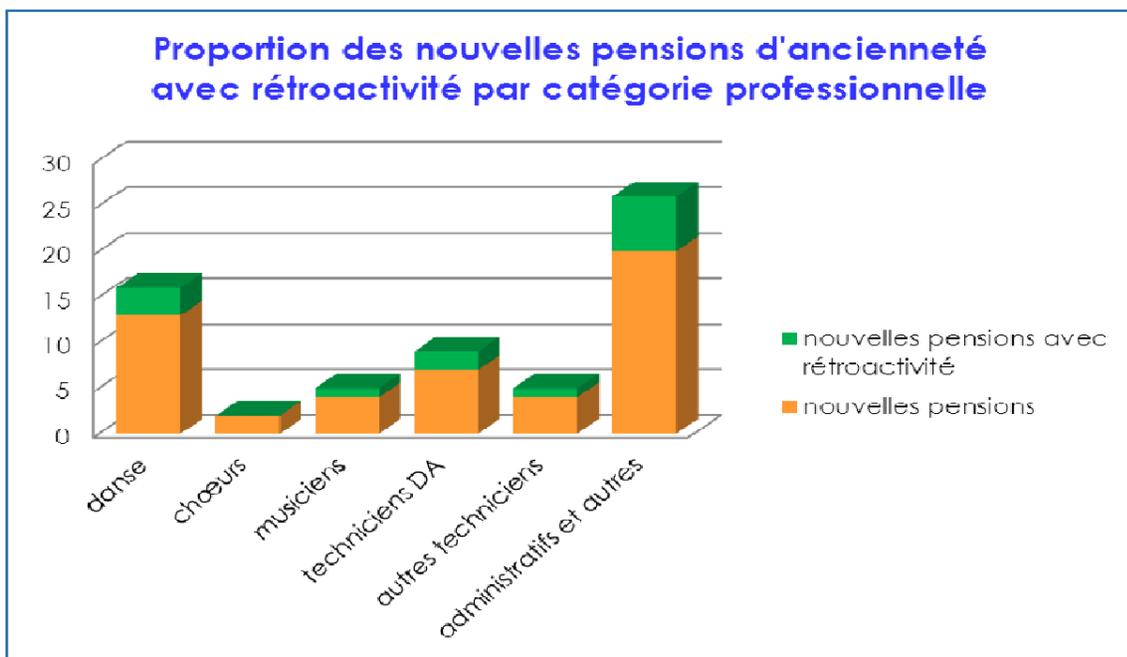
Il convient cependant de relativiser ces pourcentages in fine peu significatifs dans la mesure où, les administratifs et autres catégories sont les salariés les plus nombreux.

# LES PENSIONNES - Les nouvelles liquidations 2013

## Pensions d'ancienneté

En 2013, 48 pensions qualifiées « d'ancienneté », par opposition aux pensions anticipées au titre de l'incapacité qualifiées à tort « d'invalidité », ont été calculées et servies.

Cela ne signifie pas que la date d'effet de ces pensions se situe en 2013. Elle peut en effet se situer bien avant en application des dispositions de l'article 28 du statut qui fixe que : « Lorsque, par suite du fait personnel du pensionné, la demande de liquidation ou de révision de la pension est déposée postérieurement à l'expiration de la quatrième année qui suit celle de l'entrée en jouissance normale de la pension, le titulaire ne peut prétendre qu'aux arrérages afférents à l'année au cours de laquelle la demande a été déposée et aux quatre années antérieures. ».



Les artistes du Ballet : 12 pensions, 9 hommes et 3 femmes

Si l'on devait, pour l'année 2013, calculer l'âge moyen de départ à la retraite des artistes de la danse, on indiquerait 51 ans et 6 mois; ce qui ne signifierait rien.

En effet, soit les danseurs font liquider leur droit au moment où ils quittent le corps de Ballet, soit ils attendent de cesser leur seconde activité professionnelle et d'avoir dépassé 60 ans. Entre ces deux âges : rien. Ainsi, 7 artistes de la danse ont fait liquider leur pension entre 40 et 44 ans et les 5 autres entre 63 et 68 ans. Hommes et femmes se retrouvent dans l'un comme dans l'autre groupe.

Les artistes du chœur : 2 pensions, 2 hommes de respectivement 51 et 61 ans.

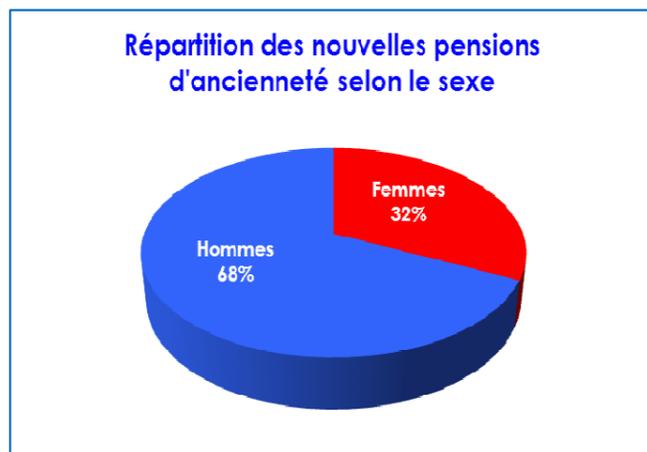
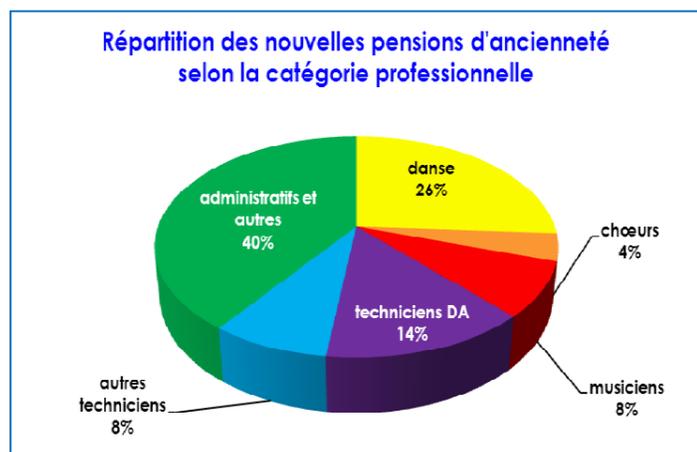
Les artistes du chant : 1 seule pension attribuée à 1 homme âgé de 66 ans.

Les artistes musiciens : 4 pensions, 3 hommes et 1 femme dont les âges varient de 60 ans (1 homme) à 70 ans (1 homme).

Les techniciens exerçant des activités pénibles : 6 pensions, 6 hommes dont 5 ont pris leur retraite entre 55 et 57 ans. 1 seul est parti à 61 ans.

Les techniciens : 4 pensions, 4 hommes âgés de 61 à 65 ans.

Les pensions liquidées après 60 ans concernent des assurés qui ont quitté l'Opéra avant l'âge



d'ouverture du droit à pension dans le régime spécial et qui, ayant relevé du régime général, attendent l'âge d'ouverture du droit à pension dans ce régime pour faire valoir tous leurs droits en même temps.

**Les administratifs et autres catégories :** 19 pensions, 7 hommes et 12 femmes.

Contrairement aux artistes de la danse, il existe une homogénéité des âges de départ à la retraite chez cette catégorie de salariés dont l'âge moyen se situe à 62 ans et 4 mois. On note cependant que ce sont les femmes qui, majoritairement, partent le plus tard avec un âge moyen de 62 ans et 7 mois (la plus âgée a pris sa retraite à 67 ans) alors qu'il n'est que de 61 ans et 8 mois pour les hommes.

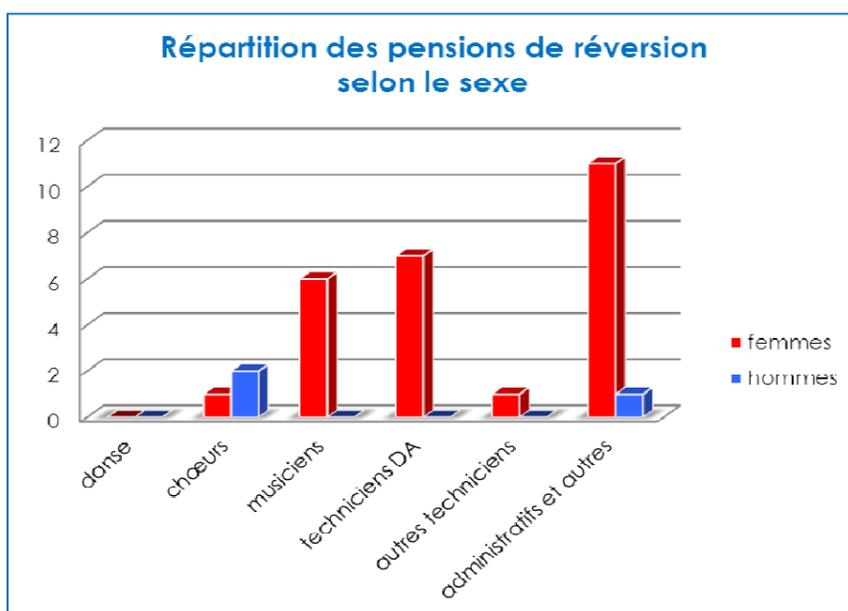
Ce constat se retrouve dans tous les autres régimes pour des raisons identiques :

- > entrée plus tardive dans le monde du travail,
- > périodes d'inactivité professionnelle plus nombreuses : enfants, chômage...
- > salaires plus faibles.

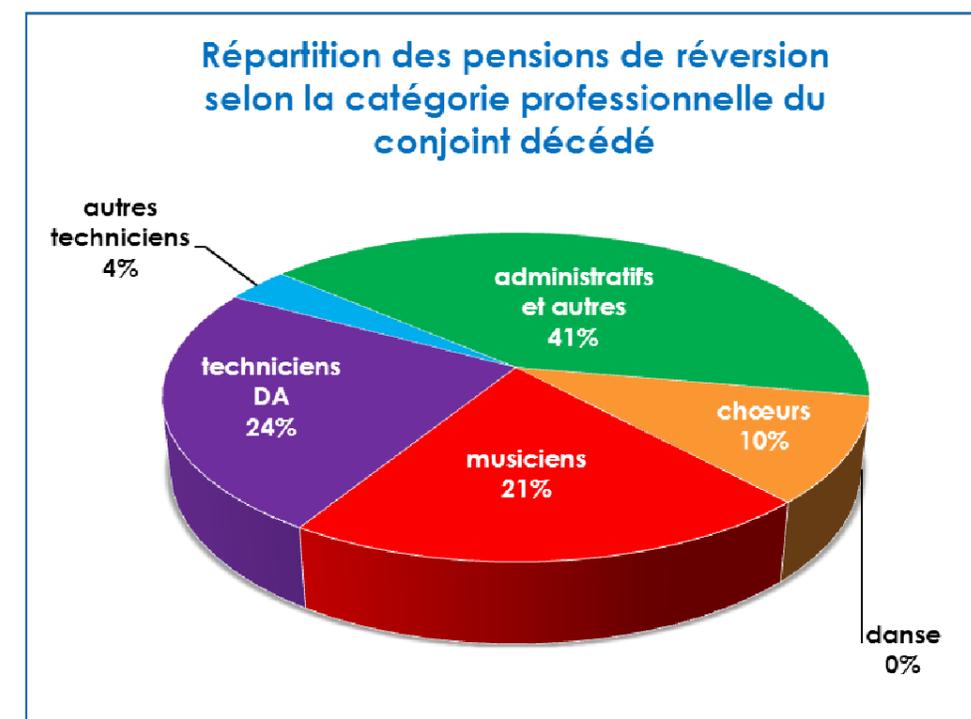
#### **Pensions de retraite anticipée au titre de l'inaptitude**

2 pensions ont été accordées, 1 homme et 1 femme, tous deux âgés de plus de 40 ans.

#### **Pensions de réversion**



Les bénéficiaires des pensions de réversion sont presque exclusivement des femmes. Sur les 28 pensions liquidées en 2013, seules 3 d'entre elles l'ont été au profit d'hommes.



Les catégories professionnelles ayant compté le plus « grand » nombre de décès sont les artistes lyriques et les techniciens exerçant des fonctions comportant des fatigues exceptionnelles. Les premiers ont ouvert droit à 6 pensions dont 2 réparties entre 2 veuves et les seconds à 7 pensions.

L'âge de survenue du veuvage s'échelonne de 52 ans à 89 ans.

La répartition des pensions de réversion par tranches d'âges fait apparaître les résultats suivants :

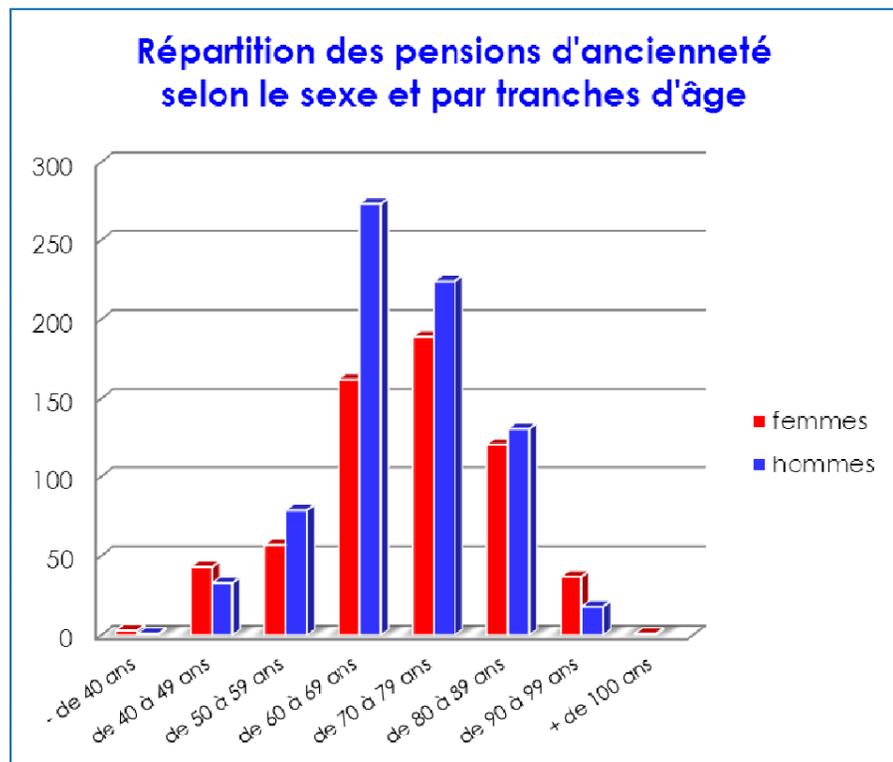
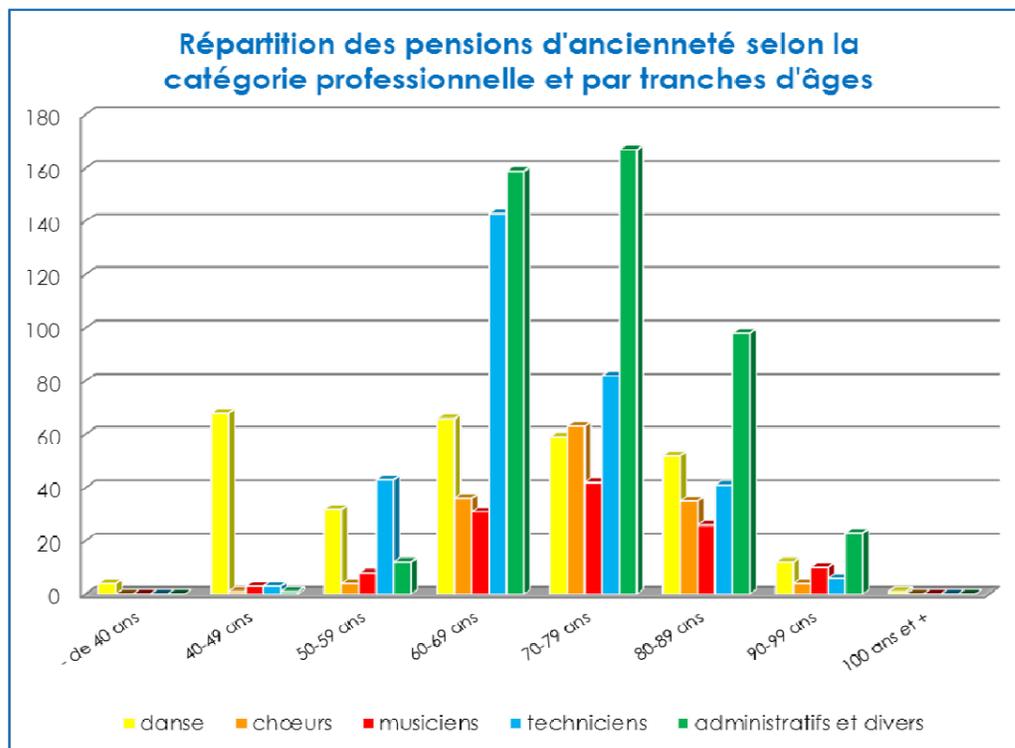
- > moins de 60 ans : 3
- > de 60 à 69 ans : 7
- > de 70 à 79 ans : 12
- > de 80 à 89 ans : 5

Compte tenu de l'âge des conjoints survivants, rares sont ceux qui ont encore des enfants mineurs à charge susceptibles de prétendre à une pension d'orphelin. D'ailleurs, une seule pension d'orphelin a été accordée en 2013.

# LES PENSIONNES - Etat de la population des pensionnés en 2013

## Pensionnés au titre de l'ancienneté

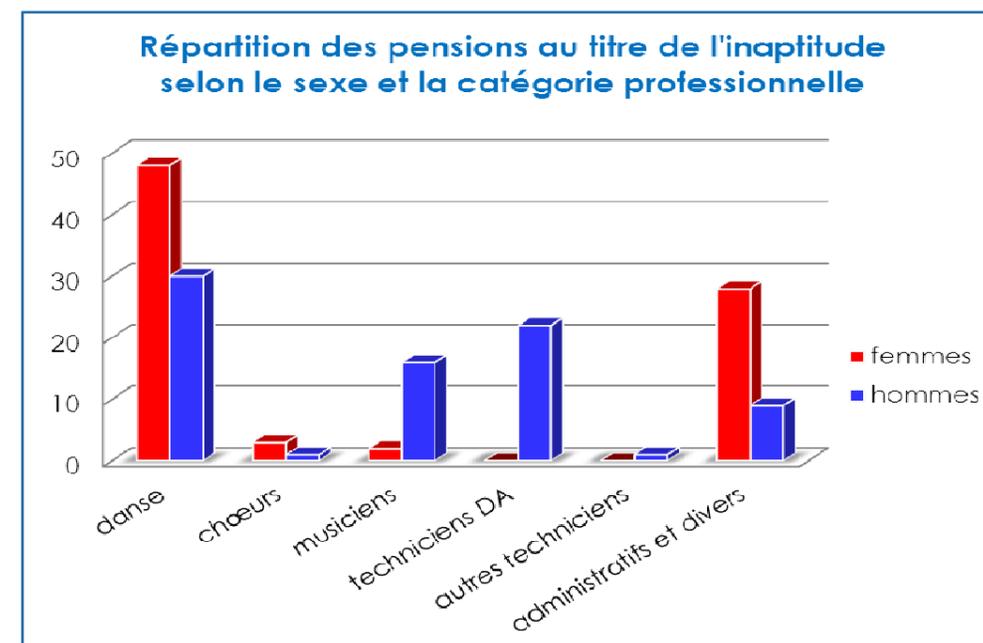
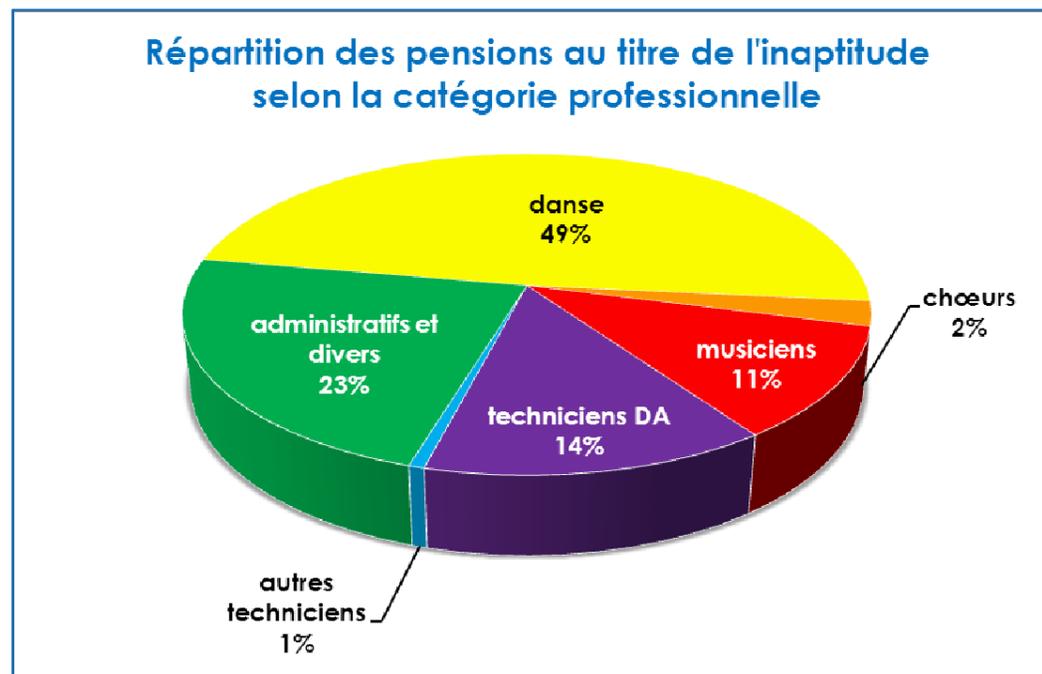
Le régime spécial de l'Opéra est le seul régime de retraite qui offre un panel de bénéficiaires de pensions de retraite d'ancienneté de tous âges dont les plus jeunes n'ont que 40 ans.

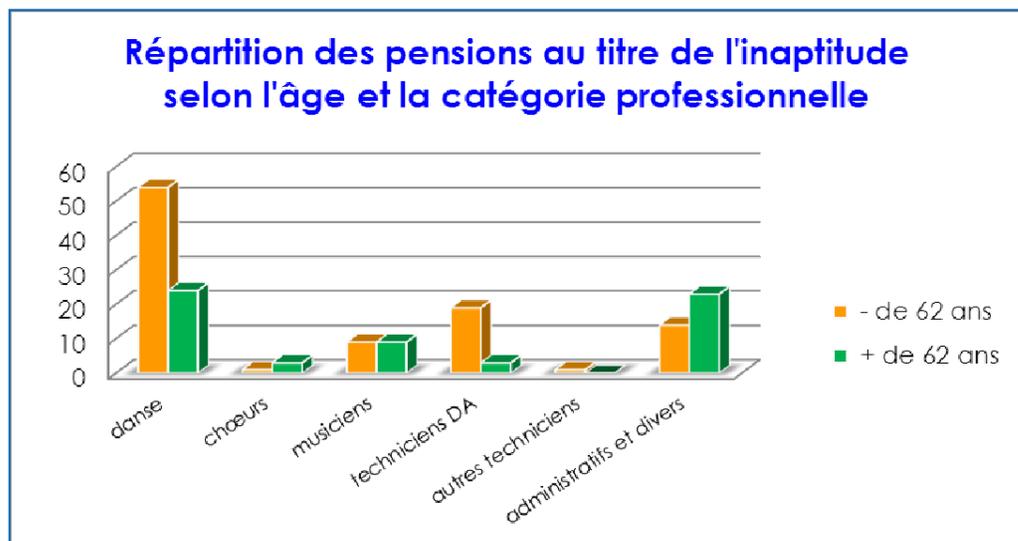


De même que les cotisants comptent plus d'hommes que de femmes, les retraités hommes sont plus nombreux puisqu'ils représentent 56,15% des 1 211 retraités de droits directs. En revanche, comme dans les autres régimes, les pensions de réversion sont majoritairement accordées à des femmes. Ces dernières représentent 95,45% des 330 titulaires d'une pension de droits dérivés.

## Pensionnés au titre de l'invalidité

Si aux pensions d'ancienneté et de réversion, on ajoute les 161 pensions de retraite accordées au titre de l'invalidité, qui comptent quasiment autant d'hommes que de femmes, on arrive à un total de 1 709 personnes, soit presque autant que d'assurés cotisants.



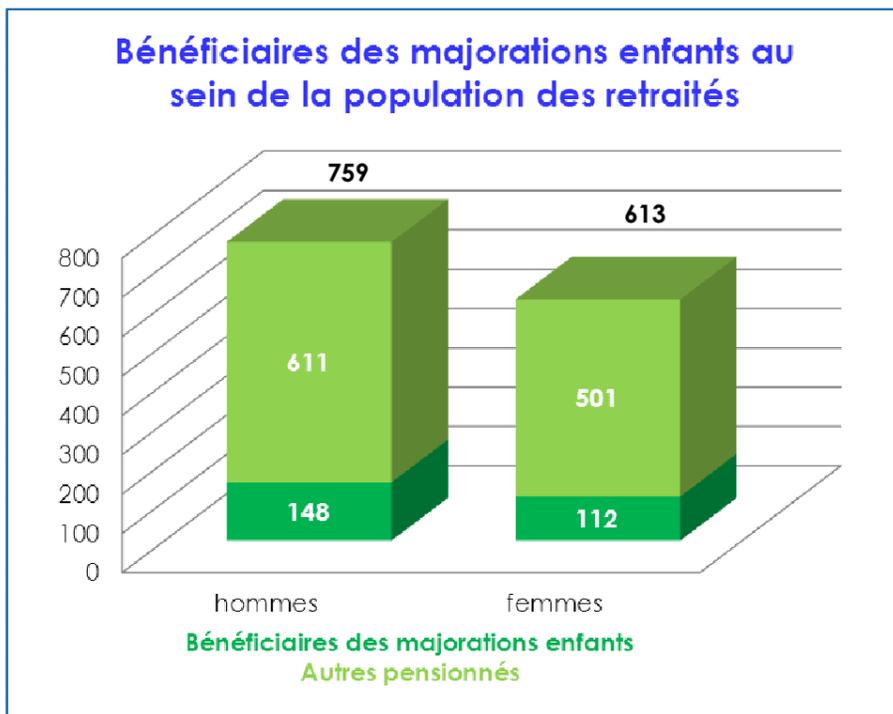


### Généralités sur les pensionnés

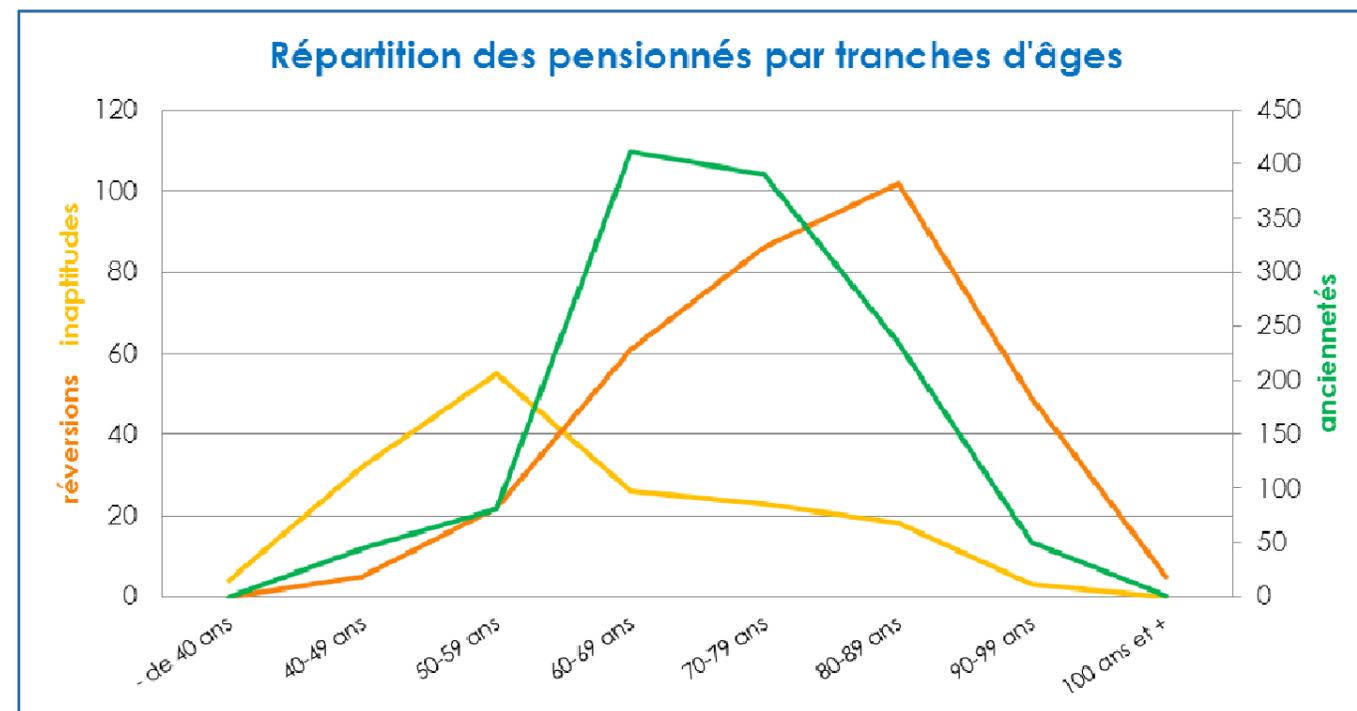
A noter que sur ces 1 709 retraités, 148 hommes et 112 femmes bénéficient d'une majoration de leur pension pour avoir eu et élevé au moins trois enfants.

L'unicité de l'employeur et sa situation à Paris, explique que 52,96% des retraités résident en Ile-de-France et seulement 3,92% à l'étranger, UE comprise.

Cf. carte p. 24



Ce pourcentage paraît bien faible en comparaison du nombre d'artistes de nationalité étrangère. Mais, soit qu'ils ne justifient pas de la durée minimum de services effectifs pour s'ouvrir un droit à retraite, soit qu'ils ignorent qu'ils ont un droit potentiel à pension soit encore qu'ils négligent de faire valoir ce droit, le fait est que peu d'anciens salariés de nationalité étrangère bénéficient de pensions servies dans leur pays d'origine ou d'adoption.



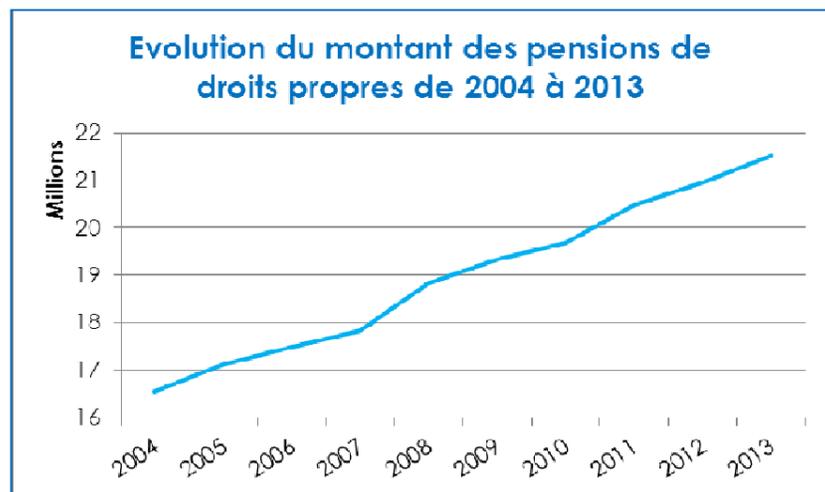
Si les artistes de la danse de l'Opéra national de Paris constituent le groupe de retraités le plus jeune de France, c'est aussi parmi eux que l'on trouve d'une part, le plus grand nombre de pensionnés au titre de l'inaptitude et d'autre part, les plus jeunes artistes inaptes.

Sur les 331 artistes de la danse titulaires d'une pension, 78 d'entre eux, soit presque un quart, se sont vus accorder une pension au titre de l'inaptitude. 54 de ces pensionnés (22 hommes et 32 femmes) ont moins de 62 ans.

Deux tranches d'âges totalisent, presque à égalité, le plus grand nombre de retraités. Ce sont les « 60/69 ans » avec 435 personnes et les « 70/79 ans » avec 413 personnes. Cependant, si l'on tient compte du fait que les artistes de la danse et les techniciens toutes catégories confondues sont majoritaires dans la tranche d'âges « 60/69 ans » en raison notamment des dérogations d'âges concernant leurs catégories d'emplois, on peut admettre que c'est en fait la tranche d'âges « 70/79 ans » qui compte le plus de retraités.

Passé 79 ans, le nombre de retraités diminue presque de moitié et passé 89 ans, il est divisé par 4,6.

## LES PENSIONNES - Evolution des pensions depuis 2004

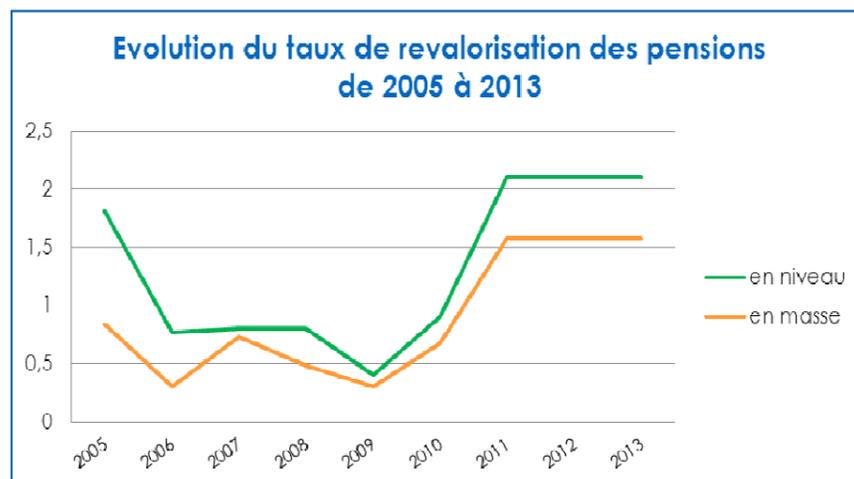
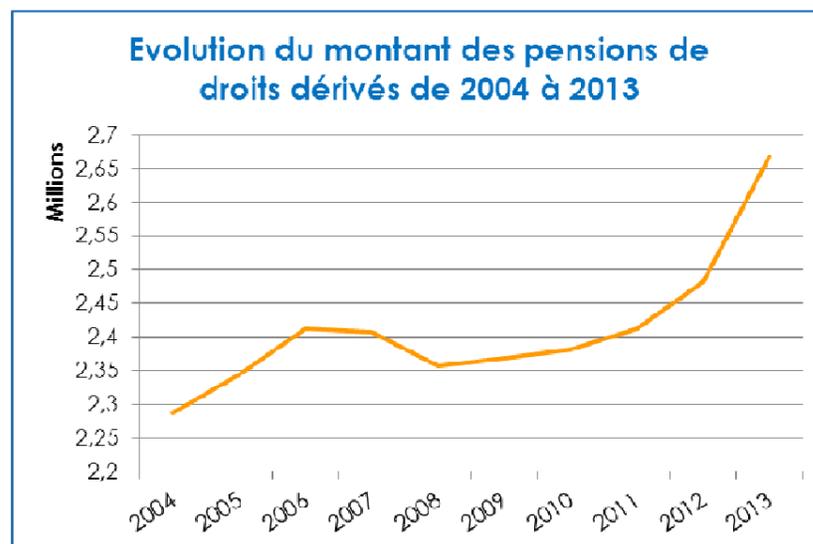


Les explications données pour l'évolution des prélèvements sociaux s'appliquent parfaitement à l'évolution des montants de pensions de droits propres qui suit une courbe régulièrement ascendante.

En revanche, l'évolution des montants des pensions de droits dérivés, même si la courbe semble suivre celle des droits propres avec la même régularité, ferait apparaître,

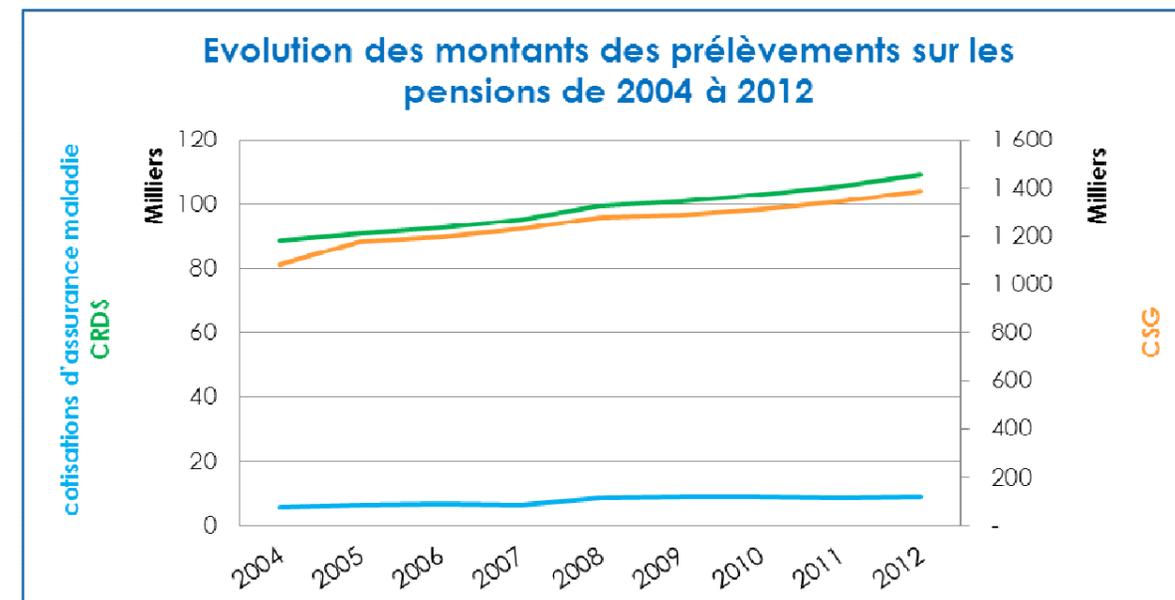
dans le cadre d'une approche plus fine, quelques petits pics à la hausse.

Les pensions de réversion correspondent en effet à des pensions de droits propres liquidées plusieurs années au paravent. Ainsi, dans le cas de pensions de droits propres de haut niveau, les pensions de réversion qui en résulteront, parfois plusieurs décennies plus tard, seront également de haut niveau d'où un pic à la hausse.



Après une baisse sensible en 2009 de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac), celle-ci est rapidement revenue, et à même dépassé, son niveau de 2005.

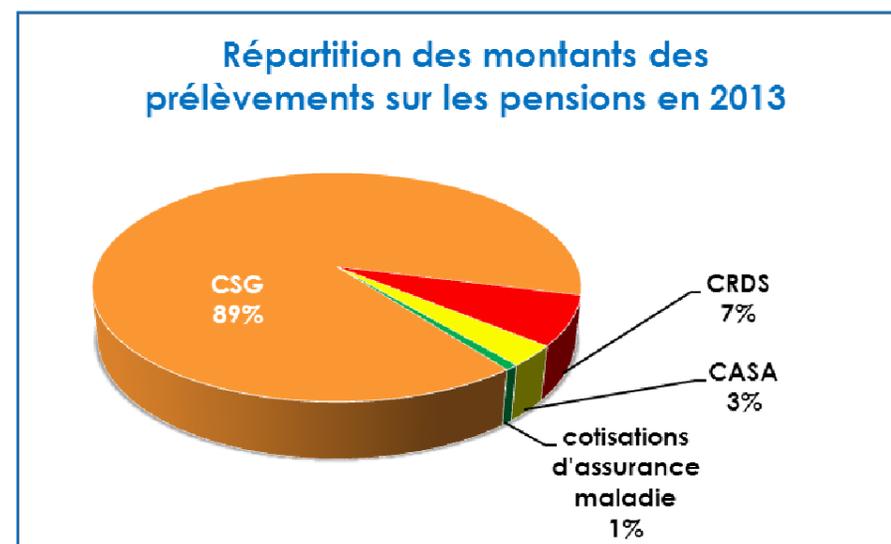
Depuis trois ans, ce niveau est resté constant.



Si l'on néglige la cotisation d'assurance maladie, qui n'est prélevée que sur 22 pensions servies à l'étranger, pour examiner l'évolution du rendement de la CSG (échelle de droite) et de la CRSD (échelle de gauche), on note, sur une période de huit ans, une évolution de 30% pour la première et de 22% pour la seconde.

Cette évolution ne résulte pas d'une augmentation des taux des deux cotisations et pas davantage d'une modification de leurs assiettes respectives. Taux bloqué à 6,60% pour la CSG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et à 0,50% pour la CRDS depuis le 1<sup>er</sup> février 1996.

Cette évolution résulte donc de l'impact de la politique salariale de l'Opéra sur le calcul des pensions liquidées durant cette période combiné aux revalorisations annuelles des pensions nettement plus favorables en 2011 et 2012 (2,10%) que les cinq années précédentes où le taux le plus élevé a été de 0,90% en 2010.



La Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), nouveau prélèvement sur les retraites, ne concerne que les pensionnés imposables sur le revenu et redevables de la CSG au taux de 6,6%.

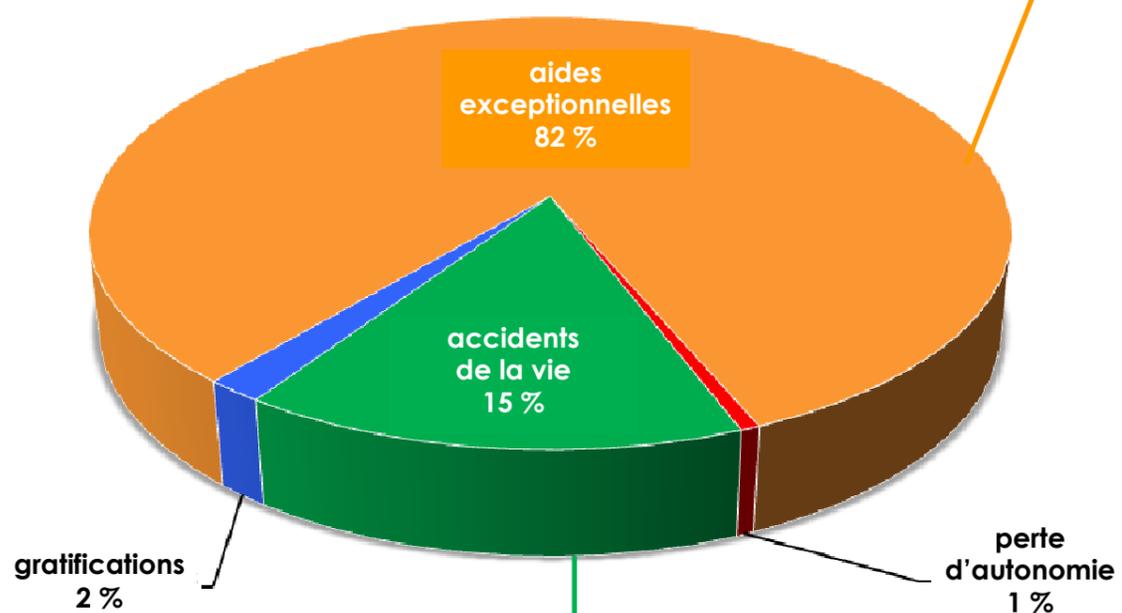
A législation constante, ce prélèvement pourrait servir de « baromètre » du pouvoir d'achat des retraités.

## L'ACTION SOCIALE - Bilan de l'exercice 2013

Les demandes de prestations d'action sociale sont représentatives d'une part, du niveau de vie des retraités et d'autre part, des postes de dépenses domestiques incontournables auxquels ils font difficilement face parce que :

- > les plus élevés : impôts, loyer, obsèques ;
- > les moins bien couverts: prothèses, dépenses de santé laissant un reste à charge important en dépit d'une complémentaire santé ;
- > les plus vitaux : gaz et électricité.

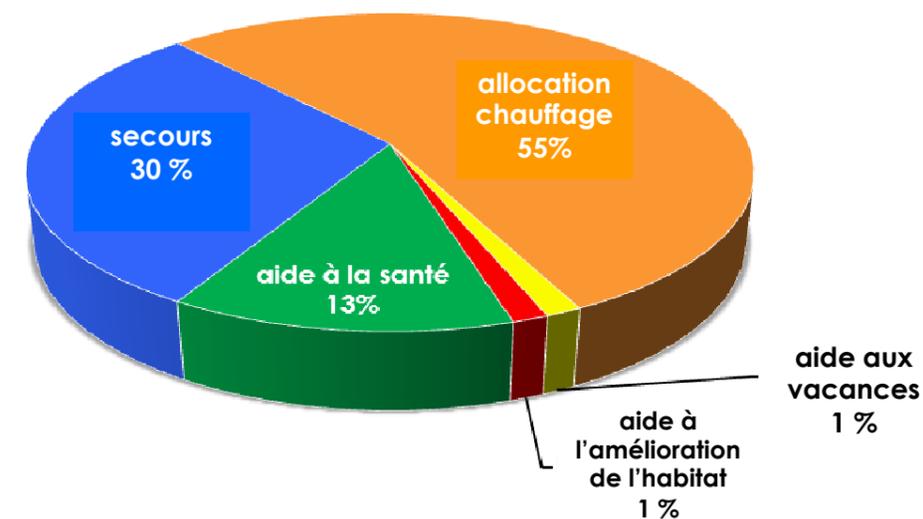
### Répartition des bénéficiaires de l'action sociale en fonction des types d'aides



Ainsi, les 176 aides accordées en 2013 se répartissent majoritairement entre :

- > les aides au chauffage : 79
- > les secours : 42
- > les aides à la santé : 19
- > les aides aux obsèques : 14

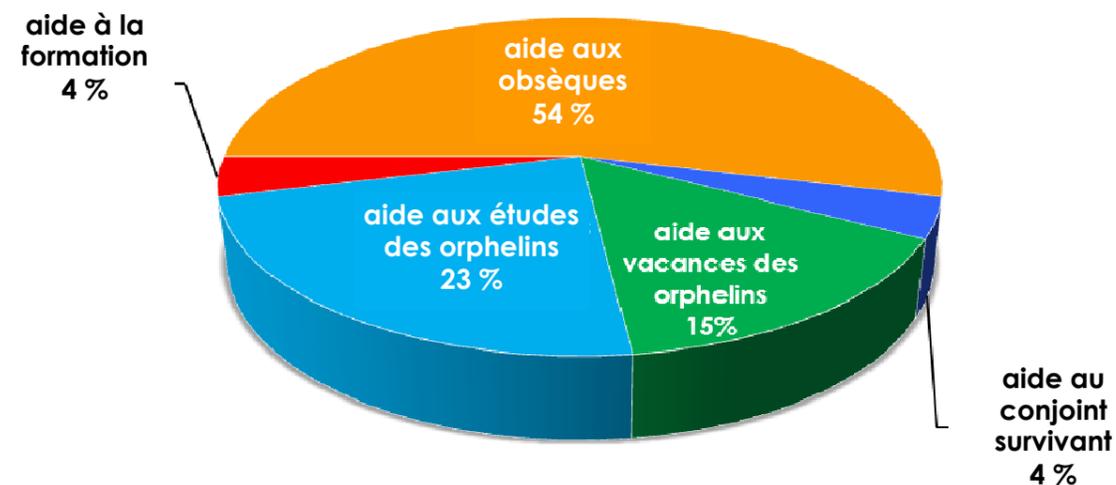
### Les aides exceptionnelles



Les demandeurs de prestations d'action sociale sont avant tout des personnes seules et majoritairement des femmes.

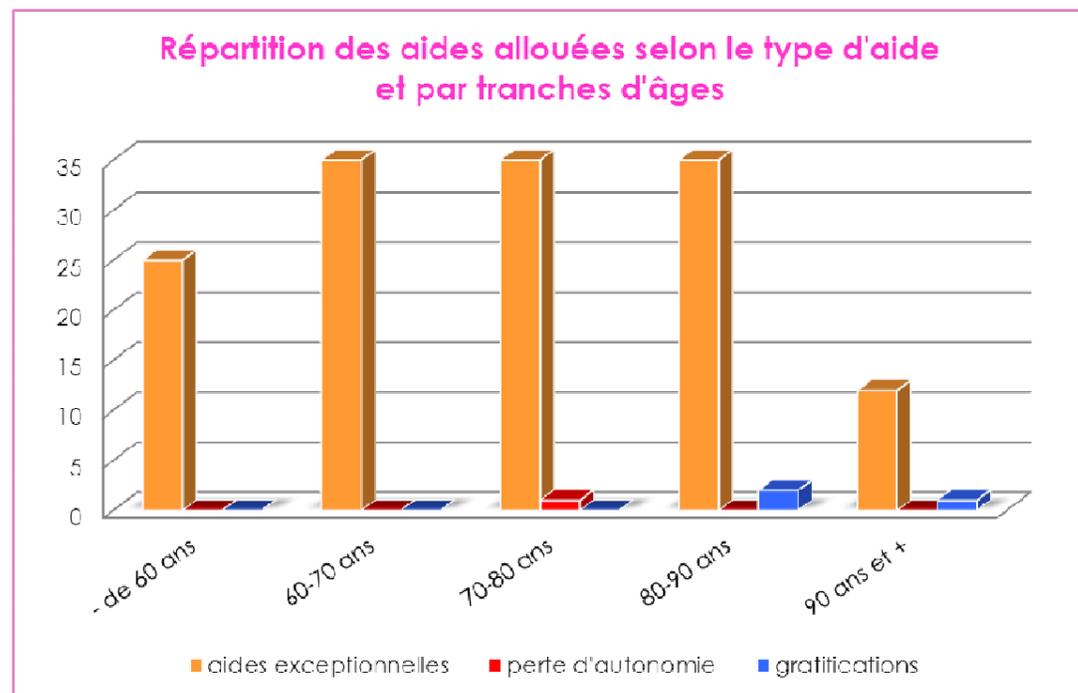
Sauf à affiner les statistiques de façon nominative (en interne exclusivement pour des raisons de confidentialité), il serait faux de penser que 176 aides = 176 bénéficiaires. Certaines personnes, en effet, bénéficient de plusieurs types d'aide chaque année et ce de manière récurrente conférant in fine à ces demandes un caractère pérenne.

### Accidents de la vie



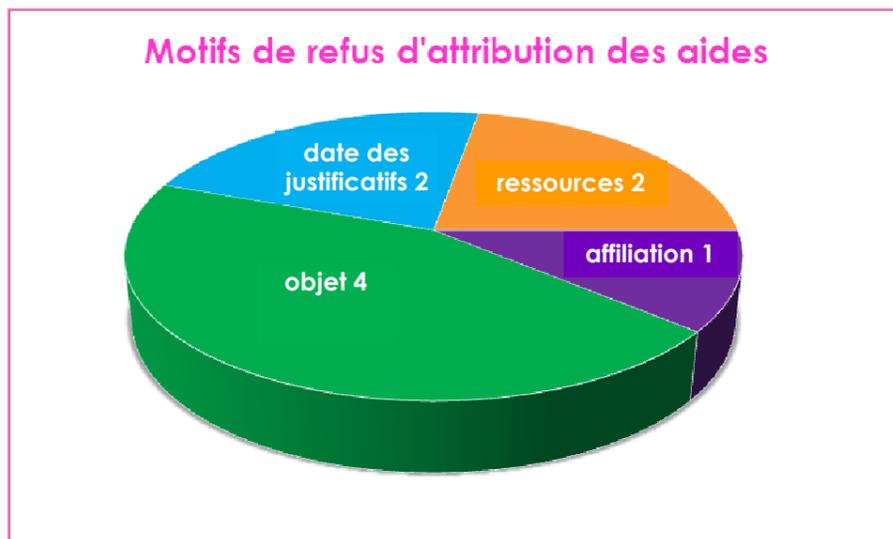
Si, sur 176 aides accordées, on écarte les 4 descendants ayant demandé une participation aux frais d'obsèques d'un de leurs parents, les 4 orphelins mineurs aux vacances desquels la Caisse de retraites a contribué et les 6 orphelins dont 2 majeurs aidés pour leur scolarité, on constate que les aides ont concerné :

- > 14 couples ;
- > 148 personnes seules. Parmi elles, on compte 44 hommes et 104 femmes.

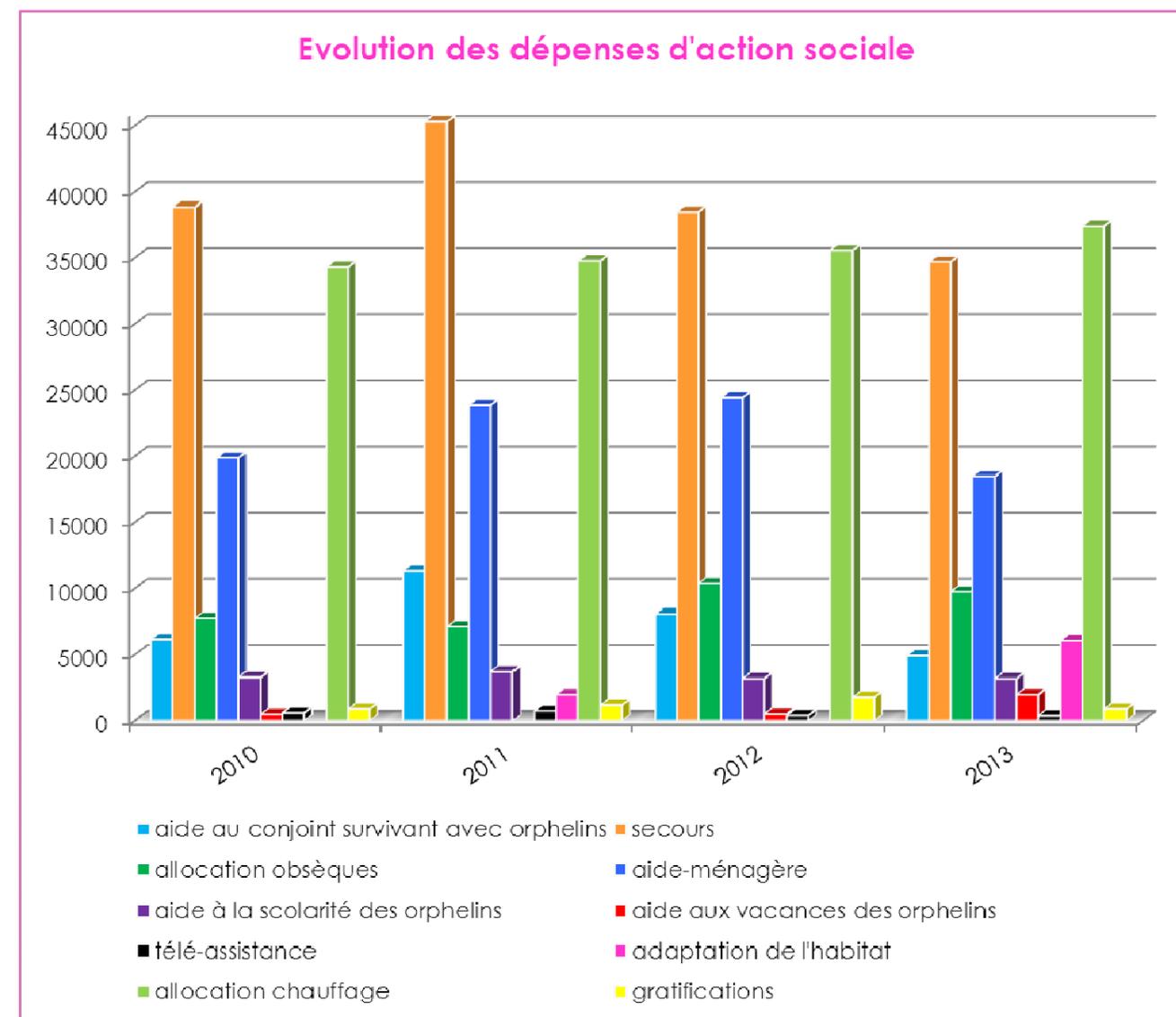


Cinq tranches d'âges ont été retenues. De 60 ans à 89 ans, on constate une très légère croissance des demandes puis, à partir de 90 ans, alors même que cette tranche d'âges compte plusieurs centaines, le nombre de demandes chute considérablement passant de 37 pour la tranche précédente, les 80-90 ans, à 12.

Mais, le plus surprenant, sont les 27 demandes des moins de 60 ans qui portent essentiellement sur les secours (13) et les aides au chauffage (9). La cause à laquelle on pourrait s'attendre n'est pas la charge d'enfants mais le fait que la plupart de ces personnes sont titulaires d'une pension de retraite anticipée au titre de l'invalidité.



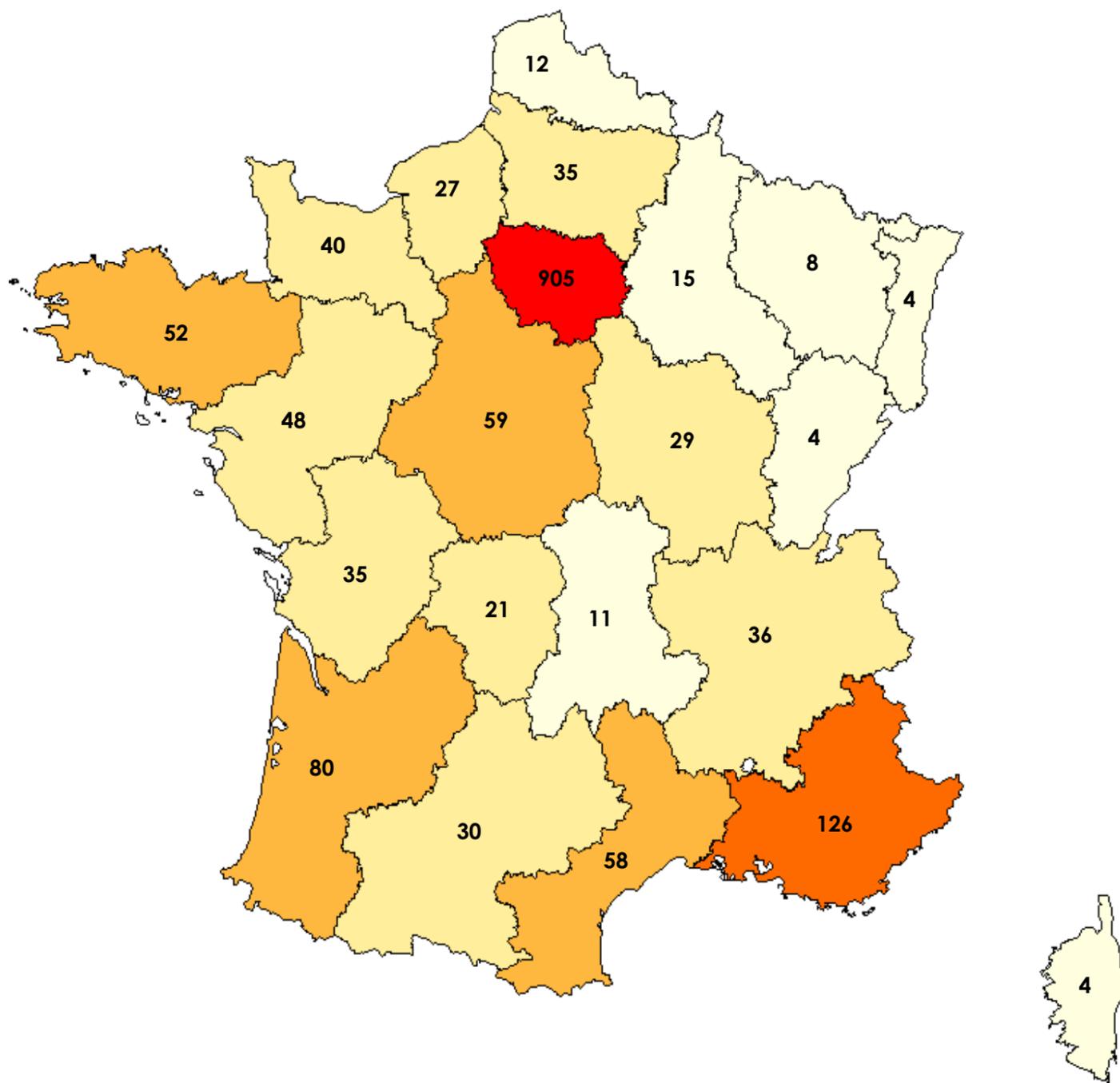
## Evolution des dépenses d'action sociale depuis 2010 - L'ACTION SOCIALE



Si, pendant de longues années, l'aide ménagère était la prestation « phare » de l'action sociale, on constate que, ces dernières années, l'aide à la consommation d'énergie et les secours sont très largement en tête, signe que les tentatives de lutte contre le surendettement ont pris le pas sur les besoins de services à domicile.

A noter également que ces secours sont majoritairement accordés à des actifs âgés de moins de 60 ans.

### Répartition géographique des pensionnés



France : 1639 pensionnés  
 Régions d'Outre-Mer : 3 pensionnés  
 Europe : 47 pensionnés  
 Reste du monde : 20 pensionnés

- de 0 à 19 pensionnés
- de 20 à 49 pensionnés
- de 50 à 99 pensionnés
- de 100 à 499 pensionnés
- plus de 500 pensionnés

